

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 février 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 25 février, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 4 arrêtés et examiné 211 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis.

1. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la prorogation de baux emphytéotiques au profit de la société Eole Prony sur des parcelles de terrain située au Mont-Dore (section N'Go et Baie Uie – Canal Woodin), pour l'exploitation de trente éoliennes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'octroi d'un bail à construction au profit de l'association calédonienne des handicapés (ACH) sur deux lots situés à Nouméa.

2. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté en application de la délibération n° 119/CP du 26 novembre 2018 relative à la sécurité et à l'habitabilité à bord des navires. Depuis le 1^{er} juillet 2011, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour réglementer la sécurité des navires immatriculés sur le territoire effectuant une navigation intérieure. À ce titre, la collectivité est, d'une part, chargée de définir les normes applicables aux navires en matière

de sécurité, d'hygiène, d'habitabilité, de prévention des pollutions et de prévention des risques professionnels et, d'autre part, de vérifier la conformité des navires aux normes applicables et délivrer les titres et certificats en attestant.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les nouveaux tarifs de la société Air Loyauté, qui seront totalement restructurés à compter du 1^{er} mars 2020. Reprenant une partie du réseau de lignes à faible trafic vers le nord de la Grande Terre (Magenta-Koumac-Belep) et assurant la desserte inter-îles (Tiga inclus) au départ de Magenta, la compagnie ajoute les destinations de Koné et de l'Île des Pins à son nouveau programme.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la structure du prix de l'essence et du gazole. Pour rappel, un mécanisme de péréquation a été mis en place afin de garantir un prix unique sur la Grande Terre et les îles, tout en ajustant la rémunération des sociétés pétrolières en fonction de la taille de leur réseau de distribution et des coûts associés. Ce système permet ainsi de garantir un prix à la pompe identique sur le Grand Nouméa et dans l'intérieur et les îles, malgré des coûts de distribution plus élevés. L'arrêté pris ce jour a pour objet de réviser les variables de péréquation de l'essence et du gazole dans la structure de prix.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la caducité de la totalité des agréments de la société AXA CORPORATE SOLUTIONS en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 8 avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de visa de long séjour et accordé 202 autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur un projet de décret relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de décret authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie en 2019.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.